

AVENANT N°3 : la FSDL reste en veille active

« Rien ne sert de courir, si c'est pour s'enliser » ! La FSDL observe sans surprise que les négociations conventionnelles sur l'Avenant n°3 à la Convention Dentaire n'ont pas donné le résultat escompté. Et en appelle une fois de plus à une concertation raisonnable et raisonnée, dans un délai adapté aux exigences de l'enjeu.

Contact Presse :
FSDL
T. 01 43 76 60 93
F. 01 43 68 25 69
secretaire@fsdl.fr

Patrick SOLERA, Président de la FSDL s'y attendait. La négociation entre les chirurgiens dentistes, l'UNCAM et l'UNOCAM autour de l'avenant n°3 est loin d'être finalisée, pour deux raisons majeures : la **trop grande hâte** de certains des partenaires et le **trop grand décalage** entre les propositions et les attentes.

Le principal sujet de cet avenant, à savoir la **déclinaison aux chirurgiens dentistes de la CCAM en lieu et place de la NGAP** a révélé de très nombreux points d'achoppement lors des premières réunions de négociation. Rien de surprenant là non plus : **les attentes de la profession sont celles d'une refonte totale du système** et non d'une simple transposition de nomenclature. La FSDL ne s'oppose nullement à une nouvelle classification, mais rappelle que la NGAP qui fait référence date de 1945 et que **les mêmes tarifs sont bloqués depuis 30 ans ! Il est donc impératif de travailler le sujet en profondeur pour le rendre adapté à la réalité d'aujourd'hui**, en allant au plus loin dans l'analyse, les propositions, les prises de décision. Cela demandera un peu de temps, mais le sujet mérite bien qu'on s'y attarde consciencieusement.

À l'écoute des partenaires, des praticiens et des patients

Cela demande également une **capacité de dialogue constructif**, où chacun des partenaires conventionnels se fait entendre, se met à l'écoute de l'autre, et **joue pleinement son rôle, à la place qui est la sienne**. À ce sujet, quand l'UNOCAM nous dit « *ne plus vouloir financer de manière aveugle la médecine bucco-dentaire et souhaiter être plus impliquée dans les rapports entre praticiens et patients* », la FSDL répond d'une part que « *les complémentaires ne financent pas la médecine bucco dentaire mais gèrent les cotisations de leurs adhérents* » et d'autre part que « *le seul lien qui nous relie à un organisme est la Convention que nous avons signée librement avec les caisses d'assurance maladie* ».

Plus que jamais mobilisée

La FSDL a toujours mis un point d'honneur à s'impliquer avec constance dans les négociations en faveur d'une évolution positive de l'exercice libéral dentaire.

Légitimée par le vote de 30% des confrères aux dernières élections représentatives syndicales et consciente de la nécessité de lutter pour conserver l'égalité d'accès aux meilleurs soins pour tous, son engagement est de chaque instant.

La santé est en danger. La FSDL est, plus que jamais, mobilisée.

UNCAM
Union
Nationale des
Caisses
d'Assurance
Maladie

UNOCAM
Union
Nationale des
Organismes
d'Assurance
Maladie
Complémentaire

CCAM
Classification
Commune des
Actes
Médicaux

NGAP
Nomenclature
Générale des
Actes
Professionnels